volume aussi grand que possible à la disposition des usagers du véhicule, de façon par exemple à permettre l'aménagement d'un volume accessible depuis l'intérieur du véhicule.

5

10

15

20

25

30

35

Suivant la présente invention, le système de toit rigide rétractable du type précité est caractérisé en ce que la longueur en direction longitudinale de la partie de toit arrière est notablement plus grande que celle de la partie de toit avant de façon telle, et en ce que l'axe transversal de pivotement de la partie de toit arrière est disposé de façon telle, que, dans sa position repliée à l'arrière du véhicule, la partie de toit arrière occupe une position en diagonale partant de la région où se rencontrent le fond et la paroi avant du coffre arrière. et s'étendant sensiblement l'arrière et vers le haut, ladite partie de toit arrière balayant pendant son pivotement un volume compris entre une première surface courbe avant et une seconde surface courbe arrière qui limitent respectivement, l'habitacle et dans le coffre arrière, un premier volume central avant pouvant être accessible de l'intérieur du véhicule, et un second volume arrière pouvant être accessible de l'extérieur par l'arrière du véhicule.

Il subsiste ainsi, dans la position repliée du système de toit rétractable, une distance relativement grande entre le bord avant de la partie de toit avant, d'une part, et la partie supérieure de la paroi arrière du siège, d'autre part, permettant un accès facile depuis l'intérieur de l'habitacle au premier volume central avant précité, tandis que le volume du coffre arrière situé en arrière de la seconde surface courbe arrière reste entièrement disponible pour déposer des bagages.

On a ainsi tiré un parti maximum de la forme et de la concavité de la partie de toit arrière dans un